

sont un autre, dans lequel ils déclarent que ce corps n'a jamais été embaumé, qu'il n'a pu se conserver ainsi sans altération par les voies naturelles, que Dieu seul a pu opérer ce prodige, etc. Ajoutons que la chemise et la souaire étaient encore dans un tel état de conservation que le grand-vicaire et les chirurgiens, ayant essayé de les rompre, ne purent en venir à bout.

Le verbal du R. P. de Morel constate également quatre prodiges opérés par l'intercession de Germaine : le premier en 1660, sur Anne Frégaud de Pibrac, guérie des écouelles ; le second en 1670, sur M. Romengère, vicaire de Pibrac, guéri subitement d'une paralysie de tout le corps ; le troisième en 1677, sur Bernard Roques, également délivré d'une paralysie générale ; le quatrième en 1688, sur Jean Delaprat, de Colomiers, et sur ses trois enfants, tous atteints des écouelles et couverts d'ulcères, soudainement et complètement guéris en touchant le cercueil de Germaine.

Depuis, les prodiges se sont succédés sans interruption, et chaque jour encore en voit de nouveaux. Nous étions à Toulouse il y a peu de temps, et nous avons entendu de la bouche des personnes les plus respectables et les plus dignes, par leur savoir et leurs lumières, de la confiance de tout homme que n'aveuglent pas de misérables préjugés, le récit de faits tout récents aussi incontestables par le nombre et la qualité des témoins qu' inexplicables par les moyens de la science ou les voies de la nature. Aussi, la dévotion à Germaine Cousin est-elle vive et grande à Toulouse et dans les pays environnants, d'où les fidèles vont sans cesse en pèlerinage à son tombeau. La voix du peuple la proclame, sainte, et grâce à la piété du vénérable archevêque qui gouverne ce diocèse, bientôt, sans doute, l'Eglise, consacrant le sentiment populaire, mettra sur les autels l'humble bergère de Pibrac. Nous devions aux lecteurs de *l'Univers* les détails qu'on vient de lire : la gloire des serviteurs de Dieu intéresse toute l'Eglise, la gloire d'une de ses filles intéresse toute la France. Les incroyants riront peut-être ; mais l'infirmité de ces esprits orgueilleux qui ne peuvent rien comprendre aux magnificences de l'ordre surnaturel ne doit pas nous arrêter : tout est occasion de mal pour les méchants, même le bien ; il faut pourtant faire le bien, il faut proclamer les merveilles du Seigneur et prier les saints d'obtenir de Dieu que le nombre des pécheurs soit diminué, que leur puissance soit amoindrie, que son venin soit ôté au blasphème.

NOUVELLES POLITIQUES.

ESPAGNE.

—On lit dans la *Pressa* :

« Le mariage de la reine Isabelle est une affaire capitale. De quelque côté qu'on l'envisage, les difficultés sont nombreuses ; jusqu'ici elles ont été insurmontables, car le gouvernement espagnol a toujours reculé devant la nécessité de s'expliquer là-dessus, même officieusement. Au point où en sont les choses, il faut qu'il se décide et qu'il choisisse entre les quatre ou cinq prétendants. Il en est peu, peut-être aucun, parmi ceux qui aspirent à la main de la jeune reine, qui aient rencontré en Espagne une répulsion qui ne s'est pas toujours exprimée d'une manière suffisamment parlementaire. En ce qui concerne le fils de don Carlos, il n'y a guère qu'une opinion dans tous les partis. Son mariage avec la reine Isabelle donnerait la paix à l'Espagne, raffermirait la monarchie, rendrait toute guerre civile impossible. En théorie c'est le beau idéal de la politique. Ceux qui repoussent cette union répondent que l'état actuel des choses et des esprits l'a rendue impossible. C'est-là toute la question, et elle est trop grave pour être ainsi tranchée, comme le fait le *Heraldo*, par une affirmation pure et simple. Il convient donc d'examiner si, en effet, cette impossibilité est réelle, et comme cela veut être fait avec calme et sans intérêt de parti, nous croyons être, pour nous livrer à cet examen, en meilleure position que les journaux et les écrivains, dont la position et les souvenirs peuvent troubler les idées et embarrasser la logique. »

TAÏTI.

—Plusieurs numéros du journal de Taïti, *l'Océanie française*, sont arrivés à Paris. Voici le résumé des nouvelles qu'ils contiennent :

Immédiatement après son arrivée à Taïti, M. le contre-amiral Hamelin chargea son chef d'état-major, M. Hanet-Cléry, de porter à Pomaré une lettre du roi des Français, avec ordre de ne la remettre qu'à elle seule. Toutes les démarches de M. Hanet-Cléry pour approcher de Pomaré furent inutiles, et il dut renoncer à remplir sa mission. L'amiral Hamelin, espérant avoir plus de succès, écrivit la lettre suivante :

« Si, contre mon attente, Votre Majesté ne voulait point revenir sur le bâtiment que je mets à sa disposition, je la prierai de me confier son fils aîné, que je ferai reconnaître comme souverain. »

« Que Votre Majesté ne compte pas sur l'intervention d'aucune puissance étrangère : elle n'en a pas besoin, et la France ne l'accepterait point. L'exécution sincère du traité du 9 septembre 1842 est la seule manière de rétablir entre la France et Votre Majesté l'harmonie qui n'aurait jamais dû être troublée. »

M. l'amiral Hamelin n'ayant reçu aucune réponse, M. le gouverneur Bruat convoqua les principaux chefs :

Copie de la lettre adressée par M. le gouverneur aux chefs et aux autorités de Taïti, de Morea et des autres îles de la Société.

« Taïti, le 5 janvier 1845. »

« Salut, ô vous ! »

« Je vous adresse le récit des tentatives infructueuses faites par le chef

d'état-major de l'amiral pour engager la reine Pomaré à revenir à Papéiti rétablir le protectorat. »

« Je vous prévient que je vais hisser le pavillon du protectorat aussitôt que les chefs seront réunis et que je leur aurai remis le pouvoir que le traité leur accorde. »

« Je vous verrai avec plaisir assister à la fête que je donne le 8 de ce mois, (style de Taïti). A cette occasion, l'amiral et moi, nous vous ferons connaître les bonnes paroles du roi Louis-Philippe, et la résolution invariable de la France de rester à Taïti, d'y maintenir le protectorat. »

« Le jour suivant, jeudi 9, vous êtes appelés à vous réunir en assemblée générale. »

« Je vous donne l'assurance que tout le passé est oublié, et que je n'ai qu'un but, celui de rétablir parmi vous l'union et la concorde, sans lesquelles le pays ne peut être que malheureux et ses lois sans vigueur. »

« Salut à vous ! Le gouverneur, etc. Signé : BRUAT. »

Les chefs se réunirent le 7 janvier. Voici comment *l'Océanie* rend compte de cette journée :

« A onze heures et demie, les chefs étant réunis au gouvernement, M. le gouverneur, orateur du Roi, a donné à l'assemblée, à laquelle assistaient MM. l'amiral Hamelin et le gouverneur, lecture des pièces suivantes, savoir : les deux lettres de M. Cléry et celle de M. l'amiral à la Reine, et la lettre circulaire de M. le gouverneur. Il a terminé par un document dans lequel les grands chefs et six des grands juges demandaient que Paraita, qui avait déjà rempli les fonctions de régent, fut de nouveau revêtu de cette dignité. »

« M. le gouverneur, commissaire du Roi, a déclaré alors que le protectorat était définitivement rétabli, et qu'il acceptait Paraita pour régent : il a prévenu ensuite l'assemblée des chefs que, le lendemain, 8 janvier, elle aurait à se réunir pour traiter les affaires du pays. »

« A midi le pavillon du protectorat a été hissé au haut du mât placé devant la demeure du régent Paraita, et au grand mât des navires ; et il a été salué par la terre et par la rade de vingt-un coups de canon. »

Au fond, la situation est toujours la même. Le régent Paraita ne sera certainement pas disposée à nous faire la moindre concession. Quant aux Anglais, ils continuent de prêter indirectement leur appui aux Taïtiens. Voici, en effet, ce que nous lisons dans *l'Océanie française* :

« Nous avons en rade de Papéiti, dit *l'Océanie*, deux navires de guerre anglais. Chacun ici a vu avec peine, le 7 janvier, que non seulement ils se sont abstenus de saluer le pavillon du protectorat, reconnu par le gouvernement de la Grande-Bretagne, mais encore qu'ils avaient mis leurs voiles au sec. »

« Deux navires baleiniers américains qui se trouvaient sur notre rade ont pavoisé le jour du rétablissement du protectorat. »

AMÉRIQUE.

—Le juge Banks, de Philadelphie, possède un Rosier dans son jardin qui a atteint la hauteur extraordinaire de 30 pieds. La largeur de ses tiges s'étend à 25 pieds. *Aurore.*

Incendie.—Le *Wheeling Times* du 7 juillet dit :

« Nous sommes redevables à l'obligeance de notre maître de poste d'avoir reçu un extraordinaire annonçant qu'un incendie très-désastreux a eu lieu à Indianapolis (Iowa). Il y est dit qu'un tiers de la ville est en ruines, et que la poste et beaucoup d'autres édifices publics n'ont été sauvés que difficilement. »

Température.—La grande préoccupation, depuis quelques jours, ce n'est ni l'annexion, ni l'Orégon, ni même le malencontreux discours de M. Guizot, c'est la chaleur. C'est qu'aussi, de mémoire de citoyen de New-York jamais on n'avait subi une pareille température tropicale. Il est officiellement constaté que, depuis huit ans, le thermomètre de Morris, dans Wall street, ne s'était pas élevé à plus de 95 degrés et demie ; et il s'est élevé à cette hauteur pendant presque tous les jours de la semaine dernière ; dimanche, il est monté jusqu'à 98, et hier, à midi, il était à 99½, montant toujours. C'est horrible ! Mais le supplice a eu enfin son terme : hier, dans l'après-midi, une brise s'est élevée, apportant sur ses ailes des nuages qui ont intercepté les feux du soleil, et, bientôt après, nous ont donné la bienfaisante ondée d'un orage. Il était temps, car cet excès de chaleur aurait fait sans doute des victimes : il a même été déjà fatal à ces pauvres chevaux d'omnibus. Cette écrasante température a d'ailleurs, été ressentie avec la même intensité sur toute la surface des Etats-Unis, au nord et au sud. A la Nouvelle-Orléans, cinq individus sont tombés morts, en deux jours, comme foudroyés par le soleil.

Haïti.—Un navire, parti du port républicain, le 26 juin, nous a apporté les journaux de ce pays du 22 du même mois, ainsi que les nouvelles recueillies au moment du départ.

Le président Pierrrot est arrivé au cap Haïti, le 25 mai, après avoir préalablement sanctionné le décret de révocation des peines et amendes auxquelles avait été condamné, en 1844, l'ex-secrétaire général Inginiac.

Des lettres des Cayes annonçaient le rétablissement de la tranquillité dans cette ville, et la suspension des actes de sévérité exercés jusque-là contre les personnes suspectes.

D'après certains avis reçus de Saint-Thomas, l'ex-président Héraud aurait perdu toute espérance de redevenir président, et renoncerait définitivement à son projet d'invasion.

Le bruit courrait que les Dominicains se proposaient de rentrer sous le joug de l'Espagne, si Cuba et Porto-Rico voulaient consentir à les aider dans